

Éducation au Maroc

Depuis l'indépendance du Maroc en 1956, le gouvernement marocain a entrepris de mettre en œuvre de vastes réformes de l'enseignement général et de l'enseignement technique et professionnel. En dépit des défis économiques rencontrés dans les années 1990 et début 2000, le gouvernement a poursuivi ses efforts concertés pour améliorer l'ensemble du paysage éducatif.

Depuis le début de 2000, les taux brut de scolarisation n'ont cessé d'augmenter régulièrement à tous les niveaux. Les taux d'achèvement du primaire ont augmenté, passant de 57,8 % en 2004 à 61,7 % en 2006. Malgré cette amélioration, le système éducatif du Maroc doit faire face à des disparités entre les sexes à tous les niveaux, des taux d'abandon et de redoublement élevés, en particulier dans l'enseignement primaire et secondaire, et à une pression accrue sur l'enseignement supérieur pour absorber le nombre croissant de diplômés du secondaire.

Le Maroc occupe le 130ème rang de l'Indice de développement humain (IDH). Le taux d'alphabétisation des adultes marocains atteignait 52 % en 2004. Bien que les taux d'achèvement des études et de scolarisation se soient améliorés, la possibilité d'atteindre les ODM est incertaine dans le cas du Maroc

Le système éducatif marocain offre les trois filières suivantes :

- La filière d'enseignement moderne, correspondant à une continuation du système français ;
- La filière de l'enseignement originel, regroupant les enseignements coraniques ;
- La filière de l'enseignement technique, productrice de main-d'œuvre qualifiée

Historique du système éducatif

L'école est devenue obligatoire pour tous les enfants marocains âgés de 6 à 13 ans en 1963. À partir de cette date, toutes les matières ont été arabisées dans les deux premières années d'école, tandis que le français a été maintenu comme langue d'enseignement des mathématiques et des sciences dans les cycles du primaire et du secondaire. Quelques années plus tard, pour répondre à la demande croissante d'enseignement secondaire dans les années 70, le Maroc a fait venir des enseignants francophones de pays comme la France, la Roumanie et

la Bulgarie pour enseigner les mathématiques et les sciences, et des enseignants arabes pour enseigner les humanités et les sciences sociales. En 1989, l'arabisation de toutes les matières dans toutes les classes des cycles du primaire et du secondaire a été achevée. Toutefois, le français a été conservé comme langue d'enseignement des matières scientifiques dans les écoles techniques et professionnelles du secondaire, les établissements d'enseignement technique, les écoles supérieures de technologie et les universités.

Le gouvernement a mis en place plusieurs réformes visant à améliorer l'accès à l'éducation et à réduire les différences régionales en matière d'enseignement. Mohammed VI a décidé d'instaurer une « Décennie de l'éducation » couvrant la période 1999-2009. Au cours de cette période, l'initiative de réforme gouvernementale a été centrée sur cinq thèmes principaux pour renforcer le rôle des connaissances dans le développement économique : l'éducation, la gouvernance, le développement du secteur privé, l'e-commerce et l'accès. Le Maroc a aussi réussi à améliorer le système éducatif de base avec l'aide de la Banque mondiale et d'autres organismes multilatéraux.

Systeme de gestion de l'éducation au Maroc

Le système d'éducation du Maroc comprend les enseignements préscolaire, primaire, secondaire et universitaire. Les efforts du gouvernement d'amélioration de la disponibilité des services d'éducation ont permis d'accroître l'accès à tous les niveaux d'enseignement. Le système éducatif du Maroc comprend un cycle primaire de six années, un cycle secondaire collégial de trois années, un cycle secondaire qualifiant de trois années et l'enseignement supérieur. Il est placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique (MNE). Le ministère de l'Éducation nationale a décentralisé ses services au niveau de régions créées en 1999, quand les 72 provinces ont été réunies en 16 entités administratives régionales. Ensuite, la responsabilité de la prestation des services d'éducation a été lentement transférée au niveau régional. Ce processus de décentralisation permettra de veiller à ce que les programmes d'éducation répondent aux besoins régionaux tout en assurant une gestion locale du budget. Chaque région dispose d'une Académie régionale d'éducation et de formation avec un directeur régional qui supervise les délégués provinciaux de la région. Les académies régionales sont également responsables de l'élaboration de 30 % du programme pour l'adapter aux besoins locaux. L'administration centrale du MNE continue de gérer les 70 % restants.

L'éducation préscolaire

Selon la Charte nationale, l'enseignement préscolaire est obligatoire et accessible à tous les enfants de moins de six ans. Ce niveau accueille les enfants âgés de quatre à six ans. Il existe deux types d'écoles pré-primaires au Maroc : les maternelles et les écoles coraniques. Les maternelles sont des écoles privées qui dispensent un enseignement principalement dans les villes. Les écoles coraniques préparent les enfants à l'enseignement primaire en les aidant à acquérir une alphabétisation de base et des compétences en calcul. Les écoles coraniques ont le potentiel de devenir une force majeure dans la lutte contre l'analphabétisme (TIMSS). Près de 80 % des enfants fréquentent une forme d'école coranique pendant une partie de leurs années d'école. En 2007, le taux brut de scolarisation (TBS) des élèves en préscolaire au Maroc était d'environ 60 %, avec le TBS des garçons atteignant 69,4 % et celui des filles 49,6 %. Le TBS des filles a augmenté au cours de ces dernières années, tandis que celui des garçons se situe à environ 69 % depuis 2003.

L'enseignement primaire

Le cycle de l'enseignement primaire dure six ans et accueille les enfants de 6 à 12 ans. Les élèves doivent réussir un Certificat d'études primaires pour pouvoir être admis dans le cycle collégial de l'enseignement secondaire.

Les taux bruts de scolarisation (TBS) du niveau primaire ont augmenté régulièrement au cours des années 2000. En 2007, le TBS total au niveau primaire s'établissait à 107,4 % – 112 % pour les garçons et 101 % pour les filles. Mais l'indice de parité entre les sexes pour les TBS était à 0,89, ce qui montre que le problème de l'inégalité entre les genres persiste au niveau du primaire, sans oublier l'inégalité entre les régions avec des écoles non équipées sans toilettes. Le taux de redoublement au niveau primaire est de 11,8 %, soit 13,7 % pour les garçons et 9,7 % pour les filles. Les taux ont baissé au cours des dernières années pour les deux sexes. Le taux d'abandon scolaire au niveau primaire en 2006 était de 22 %. Le taux d'abandon des filles est en outre plus élevé que celui des garçons, avec respectivement 22 et 21 %. Le taux d'abandon scolaire reste un problème majeur surtout en milieu rural, mais le gouvernement doit encore intensifier ses efforts pour réduire le taux d'abandon qui reste encore très élevé par comparaison avec d'autres pays arabes, comme l'Algérie, Oman, l'Égypte et la Tunisie.

L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire s'ouvre par un cycle d'enseignement collégial de trois ans, dénommé « Collège ». Après 9 ans d'éducation de base, les élèves

s'engagent dans l'enseignement secondaire supérieur qui comprend un tronc commun d'un an. Les élèves de première année choisissent entre plusieurs options, lettres, sciences, mathématiques ou une option originelle. Les élèves en deuxième année suivent des cours de sciences naturelles, physique, agronomie, études techniques, ou suivent les filières mathématiques A ou B. À la fin des études du cycle secondaire, les élèves sont tenus de passer un examen national sanctionnant leurs études pour obtenir le certificat du baccalauréat.

Le taux brut de scolarisation au niveau secondaire en 2007 était de 55,8 %. Mais dans l'enseignement secondaire les taux de redoublement et d'abandon restent élevés. En outre l'indice de parité entre les sexes du TBS du secondaire était de 0,86 en 2007, ce qui n'est pas mieux que dans d'autres pays arabes et traduit la disparité considérable de la scolarisation entre les sexes au niveau secondaire.

L'enseignement supérieur

Le système d'enseignement supérieur comprend des établissements privés et publics. Il y a au Maroc une vingtaine d'universités publiques ou privées. En 2007, 88 137 diplômes universitaires ont été décernés. Le taux brut de scolarisation au niveau universitaire est de 11 % et il n'a pas beaucoup varié au cours des dernières années.

L'admission aux universités publiques est subordonnée à l'obtention du baccalauréat, pour les écoles supérieures de technologie (EST), l'admission se fait à base d'une sélection à base des notes obtenues au baccalauréat suivie parfois d'un entretien ou d'un concours, alors que l'admission à d'autres établissements, tels que les écoles d'ingénieurs ou les écoles de commerce, se fait sur concours.

Outre les études d'ingénierie, les autres domaines d'études en forte progression sont la médecine et la gestion des affaires. Selon le ministère de l'Éducation, les inscriptions en études de gestion ont augmenté de 3,1 % en 2003-2004 par rapport à 2002-2003. Un diplôme universitaire de premier cycle exige généralement deux ou trois années d'études et il faut en moyenne deux ans pour obtenir une maîtrise.

Les universités marocaines ont également commencé à intégrer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Un certain nombre d'universités ont commencé à offrir des cours de génie logiciel et d'ingénierie du matériel. Ce secteur universitaire produit 2 000 diplômés par an dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Les établissements d'enseignement marocains ont également établi des partenariats avec des établissements d'enseignement d'Europe et du Canada et offrent des

programmes d'études communs dans divers domaines permettant d'obtenir un diplôme dans des universités réputées

Dans le cadre du renforcement de la responsabilisation publique, les universités marocaines sont soumises à une évaluation depuis 2000, avec l'intention de mettre ses résultats à la disposition de toutes les parties prenantes, y compris les parents et les étudiants⁷.

Les défis dans le secteur de l'éducation

Bien qu'il y ait un certain nombre d'établissements privés, la scolarisation dans les établissements privés d'enseignement supérieur reste faible, représentant moins de 3,5 % des effectifs totaux des universités. Les établissements privés souffrent également de la qualification moindre ou inadéquate du personnel. Ceci résulte principalement des frais dissuasifs de scolarité. Les programmes des écoles de commerce, en particulier, sont dépassés et devraient être révisés en fonction de l'évolution des besoins du marché du travail. Les entreprises du secteur privé ne contribuent pas suffisamment à l'offre de connaissances pratiques actualisées du milieu des affaires dans le cadre des établissements d'enseignement professionnel.

L'efficacité interne est également faible avec des taux élevés d'abandon et de redoublement. Il existe aussi une demande croissante non satisfaite d'écoles collégiales correspondant aux taux d'accès élevés à l'enseignement primaire. Le problème est plus aigu dans les écoles rurales en raison de l'inadéquation de l'offre et de la qualité du matériel didactique. La mauvaise qualité de l'éducation devient un problème encore plus aigu en raison des problèmes liés à la langue arabo-berbère. En effet, la plupart des enfants des familles berbères ne parlent quasiment pas l'arabe lorsqu'ils intègrent l'école primaire, or c'est la langue d'enseignement dans les écoles.

La faiblesse du niveau d'alphabétisation dans la région du Maghreb représente aussi un problème majeur. Au Maroc, le taux d'analphabétisme des adultes se maintient à un niveau élevé, à environ 40 % en 2007, malgré les efforts concertés déployés depuis l'indépendance en 1956 pour réduire le taux d'analphabétisme qui atteignait à cette époque 87 %. En valeur absolue, le nombre d'adultes analphabètes est passé de six à neuf millions de personnes. Le Maroc fait partie des cinq pays arabes où se concentrent 70 % des 70 millions des adultes analphabètes du monde arabe. Dans les zones rurales et pour le sexe féminin, le problème est encore plus préoccupant : en 2004 les trois quarts des femmes étaient analphabètes.

En outre, le taux d'émigration des travailleurs qualifiés a été élevé (c.à.d. que le chiffre total des expatriés hautement qualifiés par rapport au chiffre total des personnes diplômées autochtones est élevé). Le Maroc perd ainsi une quantité substantielle de main-d'œuvre qualifiée expatriée vers des pays étrangers, les marocains représentent la plus forte communauté d'Afrique du Nord ayant migré en Europe.